

Réunions des Conseillers en Prévention

Régulièrement, des contacts sont pris entre l'un ou l'autre collègue Conseiller en Prévention pour avoir des informations sur un sujet ou obtenir des exemples de documents.

De nos différents échanges, nous constatons que nous sommes généralement confrontés **aux mêmes problèmes et aux mêmes thématiques** mais pas toujours au même moment.

La fonction de Conseiller en Prévention est déjà une fonction complexe en soi mais elle est encore plus compliquée à mener dans nos administrations communales qui, il faut bien le reconnaître, commencent seulement à prendre conscience de cette réglementation, qui a pourtant plus de 20 ans, relative à la prévention et la protection au travail.

Etre conseiller en prévention, c'est "jongler" entre des textes réglementaires, avoir des compétences techniques, tenir compte d'aspects psychosociaux et relationnels, prendre en compte les aspects organisationnels si spécifiques aux services publics...

Rares sont ceux qui excellent dans toutes ces matières et le Conseiller en Prévention se sent parfois bien seul et dépourvu au sein de sa commune.

C'est pourquoi, à l'instar d'autres secteurs professionnels, il serait bénéfique de nous réunir régulièrement pour mutualiser nos compétences, développer celles-ci par l'échange d'informations et d'expériences, faciliter le travail des uns par la mise à disposition de documents préparés par d'autres et inversement, rassembler nos énergies...

[nous] → Didier LANOTTE et toute autre personne intéressée

Concrètement ?

Modalité et fréquence des réunions

Selon les thématiques, une demie-journée ou journée à une fréquence de 2 fois par an : avril et octobre.

Lieu

Idéalement, dans les différentes communes. A défaut, à HABAY-LA-NEUVE [*sous réserve d'accord du Collège Communal*].

Ce que cela implique pour les Communes

- Accepter que le Conseiller en Prévention partage des informations et des documents avec ses collègues (sous réserve de respecter son devoir de réserve et la protection de la vie privée)
- Accorder une dispense de service au Conseiller en Prévention pour assister aux réunions
- Prendre en charge les frais de déplacement
- Si la réunion est organisée au sein de sa commune, prendre en charge les frais pour le café et

les boissons (non alcoolisées) servis durant la réunion, voire les éventuels sandwiches si la réunion dure une journée.

Ce que cela implique pour les Conseillers en Prévention

- S'engager à mettre ses compétences au service de chacun
- Partager ses expériences, ses documents, son carnet d'adresses
- Participer activement au fonctionnement du groupe en fonction de ses disponibilités et de ses compétences
- Ne pas diffuser de documents à des fins commerciales

Moyens techniques

Un espace web sera mis à disposition des participants pour centraliser les informations et permettre un travail collaboratif à distance.

From:

<https://www.bet.didierlanotte.be/> - **CoPreCom**

Permanent link:

https://www.bet.didierlanotte.be/projets/club_prevention/cp_communaux

Last update: **10/12/2019 14:38**

